



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Accueil > Le système éducatif
> De la maternelle au bac

education.gouv.fr

POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE

De la maternelle au baccalauréat L'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales.

Les principes de l'éducation prioritaire
Classes de CP et CE1 à 12 élèves en éducation prioritaire
Soutenir les familles les plus fragiles
Enseigner en éducation prioritaire

Mon stage de troisième : un site pour proposer des stages aux élèves de troisième des quartiers prioritaires



30 000 stages - 15 000 dans le secteur public et 15 000 dans le secteur privé - sont proposés aux collégiens de 3e situés en réseau d'éducation prioritaire renforcée (REP+) pour l'année scolaire 2018-2019. Un portail met à leur disposition les informations et les conseils nécessaires.

www.monstagedetroisieme.fr

Les principes de l'éducation prioritaire

La politique d'éducation prioritaire repose sur des principes clairement affirmés.

Une priorité pédagogique

Les réussites observées montrent que **c'est principalement dans le quotidien des pratiques pédagogiques et éducatives que se joue la réussite scolaire des élèves issus des milieux populaires**. Une approche systémique inscrite dans la continuité des parcours est essentielle. C'est l'esprit du **référentiel de l'éducation prioritaire** qui offre aux personnels des repères solides, fiables et organisés, issus de l'expertise des personnels, de l'analyse de l'inspection générale et des travaux de recherche. Les projets des réseaux doivent se fonder sur ce référentiel qui est à la disposition de tous.

Le travail en équipe, la réflexion et la formation soutenus

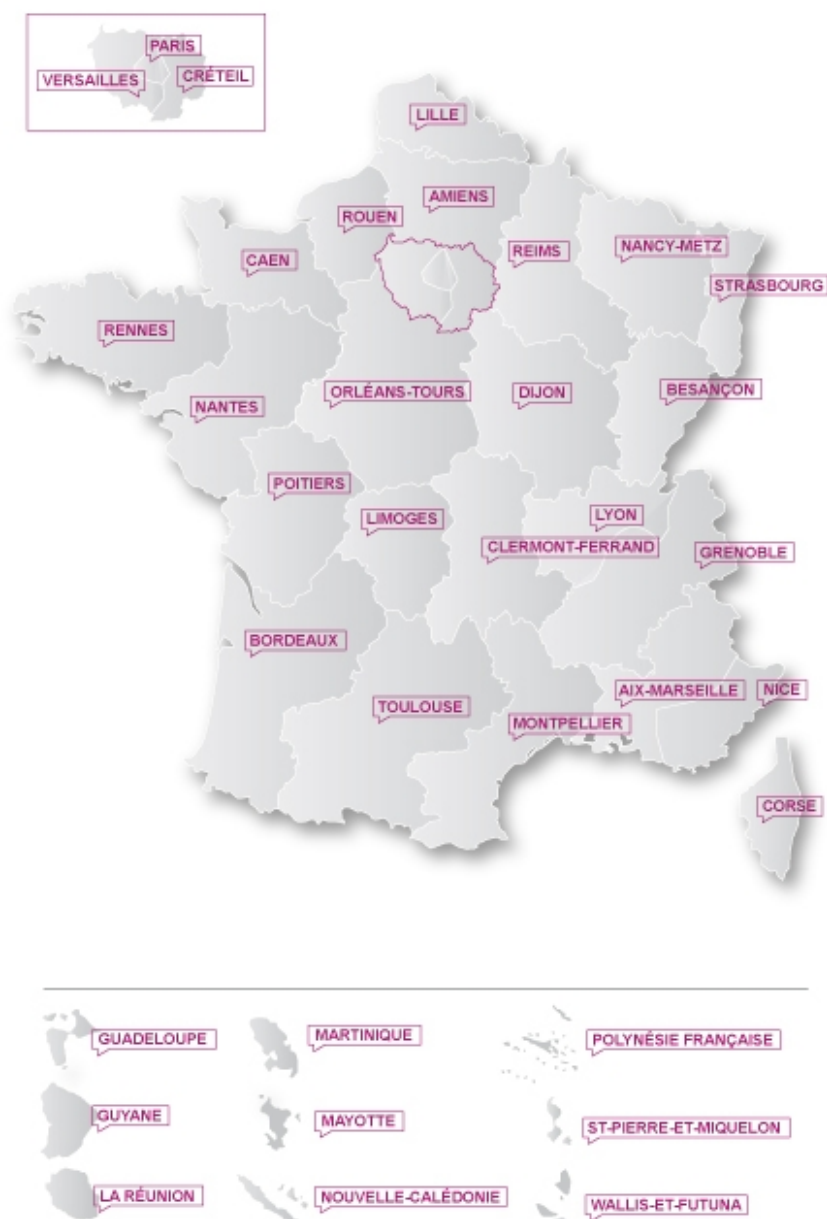
Les pratiques professionnelles doivent se construire et se réfléchir collectivement pour mieux répondre aux besoins des élèves et des personnels qui seront mieux accompagnés et régulièrement formés. Dans les REP+, les obligations de service des enseignants du premier et du second degré ont été modifiées afin de tenir compte du temps à consacrer au travail en équipe, nécessaire à l'organisation de la prise en charge des besoins particuliers des élèves qui y sont scolarisés, aux actions correspondantes ainsi qu'aux relations avec les parents d'élèves.

Dans ces REP+, le temps enseignant est organisé différemment grâce à une pondération dans le second degré et à 18 demi-journées remplacées dans le premier degré. Trois décrets précisent cette évolution des obligations de service des enseignants exerçant en REP+.

Pour soutenir les enseignants, pour accompagner les temps de travail collectif et de formation, **des formateurs ayant bénéficié d'une formation nationale sont aux côtés des équipes des REP+**. Organisés progressivement en équipes ressources pour l'éducation prioritaire, ils participent à la reconstitution des forces de formation des académies.

Répartition académique des REP et des REP+

La carte de l'éducation prioritaire est réexaminée tous les quatre ans. (dernière mise à jour en septembre 2016)



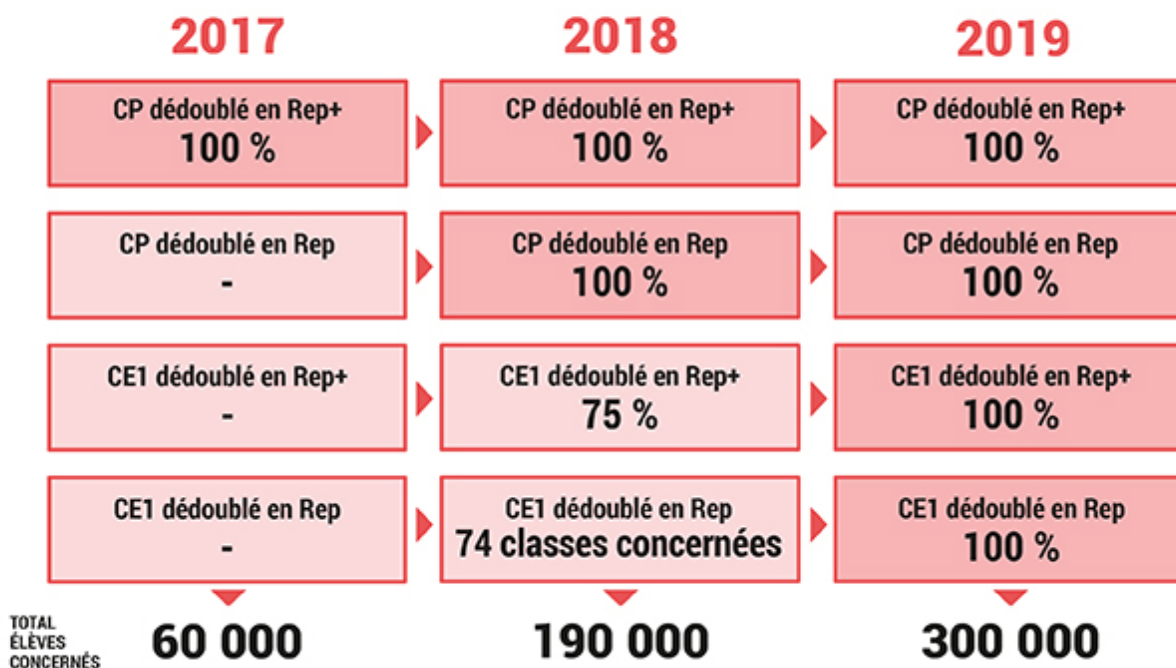
Classes de CP et CE1 à 12 élèves en éducation prioritaire

L'ESSENTIEL

En cette rentrée 2019, **l'ensemble des CP et des CE1 en Rep et Rep+ sont dédoublés**. 300 000 élèves (20 % d'une classe d'âge) bénéficient de très bonnes conditions d'apprentissage.

Les dédoubléments seront étendus aux classes de grande section de maternelle en éducation prioritaire dès la rentrée 2020. Toutes les autres classes de grande section, de CP et de CE1 verront progressivement leurs effectifs limités à 24 élèves.

DÉPLOIEMENT DES CLASSES DÉDOUBLÉES DANS L'ÉDUCATION PRIORITAIRE



Ministère de l'Éducation nationale - août 2018

[Télécharger l'intégralité de la fiche "Priorité aux savoirs fondamentaux"](#)

Élévation du niveau général et justice sociale

La bonne maîtrise des savoirs fondamentaux constitue l'un des **principaux leviers pour réduire les inégalités sociales**. Il est donc indispensable d'offrir aux élèves un encadrement renforcé dès le début des apprentissages pour leur permettre de bien maîtriser les savoirs fondamentaux.

Cette politique d'égalité des chances a été initiée à la rentrée 2017, le dédoublement concernera 300 000 élèves en cette rentrée :

En septembre 2017 : 2 200 classes ont été dédoublées en Rep+

En septembre 2018 : 3 200 classes de CP ont été dédoublées en Rep et 1 500 classes de CE1 en Rep+.

En septembre 2019 : les nouveaux dédoublements concernent 700 classes de CE1 en Rep+ et 3 200 classes de CE1 en Rep.

Au total, depuis 2017, la mesure s'est traduite par la création de **10 800 classes de CP et de CE1 en Rep+ et Rep**.

Évaluation de cette mesure : des premiers résultats positifs

Le dédoublement des classes de CP et de CE1 de l'éducation prioritaire a fait l'objet d'une **évaluation scientifique menée par la DEPP** et un groupe de chercheurs reconnus. L'évaluation a porté sur 15 000 élèves de CP dédoublés en 2017-2018 répartis dans 408 écoles.

Elle a montré que :

- les élèves des classes dédoublées ont en fin de CP des résultats en français et mathématiques supérieurs aux élèves des classes ayant des caractéristiques similaires mais n'ayant pas bénéficié du dédoublement : 8 % d'écart-type en français et 13 % en mathématiques, en faveur des élèves de Rep+ par rapport au groupe témoin ;
- l'effet de la mesure se vérifie en particulier pour les élèves en très grande difficulté : sur les 24 000 élèves qui étaient en très grande difficulté à l'entrée en CP, cela correspond à environ 2 000 élèves de moins en difficulté en français et 3 000 de moins en mathématiques au terme de la première année de la mise en œuvre de la mesure ;
- les professeurs décrivent des classes mieux disposées aux apprentissages scolaires : élèves plus attentifs, plus concentrés, plus efficaces dans leur travail et plus motivés. 96,5 % des professeurs concernés rapportent une meilleure compréhension des modes de raisonnement des élèves ; 98,5 % une meilleure identification des besoins des élèves ; 82 % une meilleure dynamique de la classe ;
- les professeurs des classes dédoublées recourent plus fréquemment à des pratiques individualisées et dispensent un enseignement systématique du code alphabétique.

[Consulter le dossier de présentation du 23 janvier 2019](#)

Soutenir les familles les plus fragiles

Un petit déjeuner à l'école

13 % des enfants scolarisés en Rep et Rep+ **arrivent à l'école le ventre vide** et ne bénéficient donc pas de bonnes conditions pour leurs apprentissages.

Dans le cadre de [la stratégie de prévention et lutte contre la pauvreté \(2018-2022\)](#), il a été notamment décidé qu'au cours de l'année 2019-2020, l'éducation nationale servira chaque jour 100 000 petits déjeuners afin d'offrir à chacun des conditions d'apprentissage satisfaisantes. Au collège, l'éducation nationale soutient les familles les plus fragiles par des [aides financières](#).

Depuis avril 2019, avec le soutien des collectivités, cette mesure a été mise en place dans **8 académies préfiguratrices** : Amiens, La Réunion, Lille, Montpellier, Nantes, Reims, Toulouse, Versailles. 400 écoles situées dans 100 communes volontaires ont été identifiées. Le nombre d'élèves bénéficiaires était de l'ordre de 33 000 élèves, avec une très grande disparité entre départements, de 302 dans le Maine-et-Loire à 8 769 élèves à La Réunion. 1 à 5 petits déjeuners ont pu être servis par semaine.

Ces petits déjeuners doivent répondre à un cahier des charges précis :

- ils doivent être équilibrés et de qualité ;
- ils sont servis dans le respect des règles de sécurité et d'hygiène alimentaire ;
- ils sont ouverts à tous les enfants ;
- ils sont accompagnés d'une action d'éducation à l'alimentation et d'une sensibilisation des parents au rôle du petit déjeuner.

Un soutien financier renforcé aux familles

Pour la rentrée 2019, le montant de l'allocation de rentrée scolaire est de 389,19 euros par enfant de 11 à 14 ans.

Pour l'année 2019, le ministère consacre 739 millions d'euros aux bourses de collège et de lycée, soit 4 % de plus que durant l'année 2018. En complément des bourses, le ministère consacre 65 millions d'euros aux fonds sociaux pour soutenir les familles les plus fragiles.

Enfin, en 2019, l'éducation nationale consacre 2 millions d'euros (soit 1 million d'euros de plus qu'en 2018) au programme Ouvrir l'école aux parents, destiné à aider les parents allophones dans la prise en charge de la scolarité de leur enfant

Enseigner en éducation prioritaire

Être enseignant en REP, c'est intégrer une équipe motivée qui met en œuvre des **pratiques pédagogiques innovantes pour répondre aux besoins spécifiques des élèves** scolarisés de ces territoires et **s'adapter à leurs difficultés**.

- Travail collectif, dialogue avec les parents, accompagnement des enseignants: l'éducation prioritaire au quotidien
- Prendre part à des initiatives pédagogiques collectives
- Des avantages pour la carrière

Pour plus d'informations : consulter devenirenseignant.gouv.fr

Rentrée 2019 : augmentation de la rémunération en réseau d'éducation prioritaire renforcé (REP+)

Pour reconnaître l'engagement auprès des élèves qui rencontrent le plus de difficultés et stimuler l'attractivité et la réussite des écoles et établissements concernés, la rémunération indemnitaire des personnels affectés en écoles et collèges de Rep+ est progressivement revalorisée jusqu'en 2020.

Cette revalorisation se traduit depuis 2018 par une première part correspondant à 1 000 euros nets par an, et une autre part de 1 000 euros nets par an en 2019, soit une augmentation de 2 000 euros nets par an.

EN SAVOIR PLUS

Pages à consulter

Rentrée 2019 : une année scolaire sous le signe de la réussite

L'année 2019-2020 est placée sous le signe de la réussite de tous et des défis de notre époque : défi de l'égalité des chances, défi du bien-être au travail des personnels et défi environnemental.

Financement de petits déjeuners dans les écoles volontaires de territoires prioritaires

Dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat finance des petits déjeuners pour les écoles situées dans les territoires prioritaires. Cette mesure se déploiera de manière progressive dès 2019 et participe à la réduction des inégalités, dès le plus jeune âge.

Les Cités éducatives, un label d'excellence

Les Cités éducatives sont un dispositif né à partir d'initiatives menées sur le terrain par les élus locaux, les services de l'État et les associations. Elles visent à intensifier les prises en charges éducatives des enfants à partir de 3 ans et des jeunes jusqu'à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Le label "Cité éducative" résulte de la co-construction de la feuille de route gouvernementale pour les quartiers prioritaires menée par le ministère de la Cohésion des territoires.

Site à consulter

Site national éducation prioritaire

Retrouvez des informations institutionnelles, des ressources pédagogiques validées, des références à des travaux de recherche, des repères historiques, des données nationales et internationales, etc.

[Éducation prioritaire](#)

Textes de référence

[Pilotage de l'éducation prioritaire](#)
circulaire n° 2017-090 du 3 mai 2017

[Liste des écoles et des établissements scolaires publics inscrits dans le programme Rep+ à la rentrée scolaire 2015 : modification](#)
arrêté du 24 avril 2017

[Liste des établissements scolaires publics inscrits dans le programme Rep à la rentrée scolaire 2015 : modification](#)
arrêté du 24 avril 2017

Archives

| accédez aux archives

Mise à jour : septembre 2019